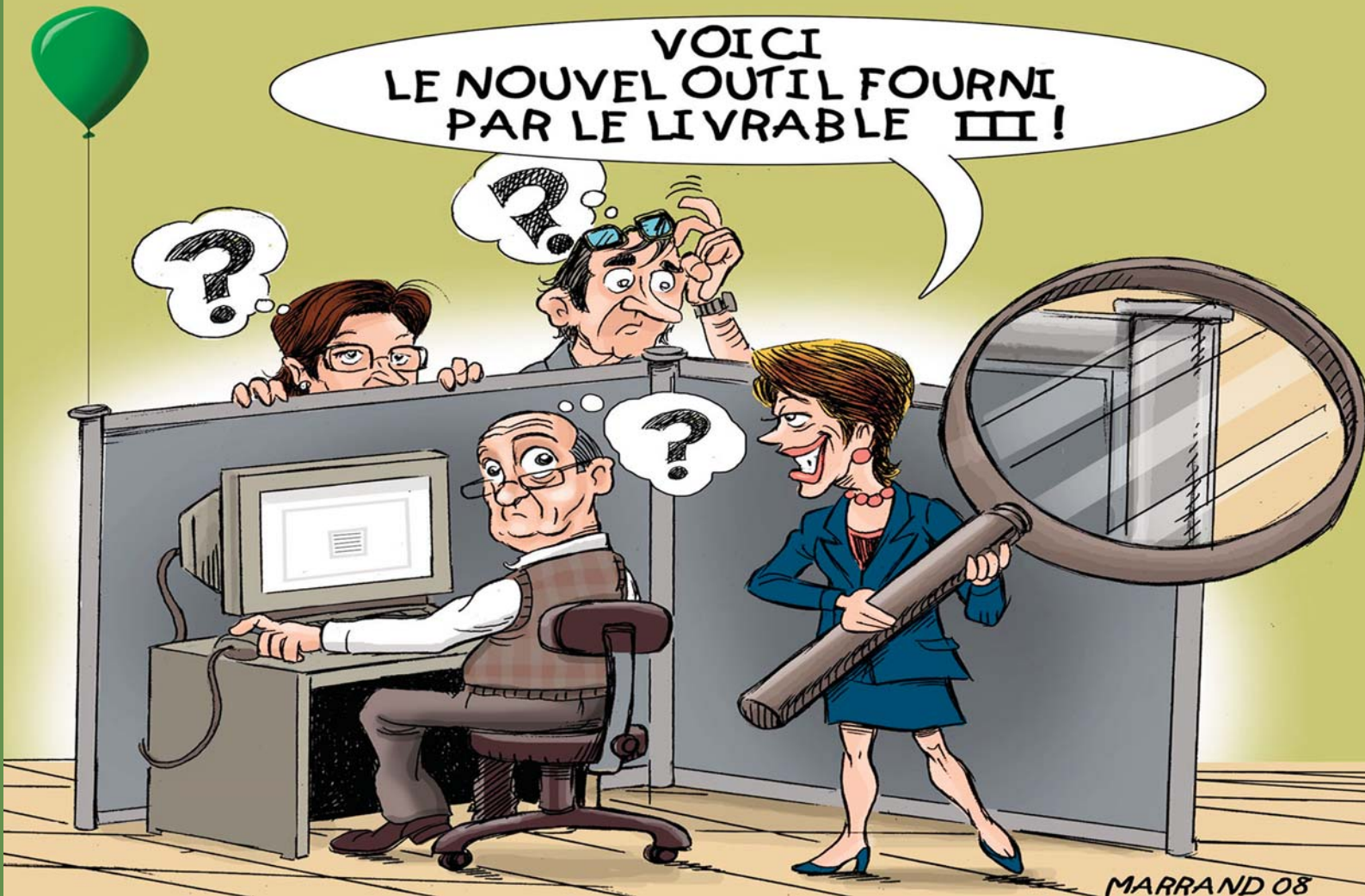


La situation aux centres d'appels:



SOMMAIRE

2	Humeur Comment manipuler l'opinion en démocratie ?	5-9	Comités provinciaux
3	Mot du président et du secrétaire général La Régie de l'Énergie accorde une augmentation (...)	10-11	Entre Nous: Jonathan Guitard
4	Bureau	12	Comité formation

Comment manipuler l'opinion en démocratie ?

Voilà tout un programme ! C'est surtout le sous-titre d'un livre paru récemment dans sa version française intitulé Propaganda *d'Edward Bernays. C'est pourtant en 1928 qu'il a vu le jour, aux États Unis ! Il était temps qu'on le traduise d'autant plus que l'auteur est considéré comme étant l'un des principaux créateurs de l'industrie de relations publiques et qu'il est perçu comme le père de la manipulation, surtout de l'opinion publique.

Il est fascinant de constater la pertinence et la modernité de ce petit livre. Encore étudié aujourd'hui dans les universités, il nous sera très utile pour nous rappeler quelques éléments avancés dans ce bouquin, histoire d'actualiser notre perception de la société dans laquelle nous vivons et d'en comprendre les enjeux... et d'où ils viennent.

Dans son livre, Bernays (qui est le neveu de Freud, soit dit en passant) tend à nous vendre l'idée que la propagande est une réalité incontournable dans notre société et qu'elle doit être mise au service de l'intérêt commun. Évidemment, naïf qui voudra bien y croire... Il faut cependant lui donner raison sur la réalité incontournable. Nous le ressentons tout aussi fortement aujourd'hui, en 2008.

Normand Baillargeon qui signe la présentation du livre (essentielle dans la compréhension et la mise en contexte de l'ouvrage) nous rappelle que les causes donnant naissance à l'industrie des relations publiques étaient de sauver la réputation des trusts financiers aux prises avec des fraudes et des scandales politiques, au début du XXI^{ème} siècle, et de justifier l'entrée en guerre des États Unis, en 1917, quand toute l'opinion publique d'alors désapprouvait ce geste.

D'ailleurs, Baillargeon nous révèle plusieurs exemples de ce type dans sa présentation. En voici un. C'est en engageant un ancien journaliste, I.L. Lee, comme « représentant de presse » pour faire face à une crise majeure que John D. Rockefeller se servira de ce « nouvel outil ». Citons la préface « ... (C'est) la brutale répression d'une grève par la milice du Colorado et des gardes de la Colorado Fuel and Iron Company. L'événement connu sous le nom de Ludlow Massacre est survenu le 20 avril 1914 : les miliciens et les gardes tirent ce jour-la à la mitrailleuse sur les campements de tentes des

mineurs grévistes et font plusieurs morts, parmi lesquels des femmes et des enfants. Pour calmer la colère du public, Lee adressa à la presse et à des leaders d'opinion de nombreux bulletins contenant des informations biaisées, partielles ou fausses ».

Mais c'est après le premier conflit mondial que naîtra l'idée d'offrir la nouvelle « expertise d'ingénierie sociale » aux entreprises d'abord, et aux pouvoirs publics, ensuite. Ça nous donnera, par exemple, la disparition du tramway au profit de l'automobile. Dès 1920, rapporte Baillargeon, General Motors, Firestone et la Standard Oil de Californie se mettent à la tâche de faire la promotion de l'automobile. Jusque là, on pourrait dire que c'est légitime. Attendez la suite ! Il y aura une entreprise écran, la National City Lines, qui agira comme intermédiaire pour ces compagnies et qui possèdera, aux fils des ans, des tramways dans des dizaines de ville (comme New York et Saint Louis). On procédera ensuite à leur démantèlement progressif, au profit d'autobus provenant d'un fournisseur appartenant au trio GM, Firestone et Standard Oil ! Découvertes en 1959, les compagnies seront traduites en justice et elles devront acquitter une amende de...(tambours!) 5 000 \$. Et maintenant, à cause de la pollution des villes, nous envisageons le retour des tramways !

Bernays qui rêvait de redonner l'acceptation neutre du mot « propagande » (qui signifiait à l'origine propager les idées) n'aura pas réussi à lui enlever son caractère péjoratif !

Nous sommes beaucoup plus conscients maintenant de cette réalité. Cependant, nous devons continuer de lutter et à dénoncer, chaque fois que l'on peut, cette manière de faire de ces lobbyistes souterrains qui nous rendent cyniques (mais qui ne les empêchent pas d'agir pour autant) afin que, citant une dernière fois Baillargeon « ...tout cela donne une mesure du travail à accomplir à ceux et à celles qui pensent que la démocratie doit être vécue au grand jour par des participants lucides et informés ».

La démocratie à la manière « Recouvrement »

Parlant justement de démocratie vécue au grand jour, dans la semaine du 25 février dernier, certains

(...) Suite à la page 4



Pierre Dubois
Responsable
comité provincial
d'information

Bernays qui rêvait de redonner l'acceptation neutre du mot « propagande » (qui signifiait à l'origine propager les idées) n'aura pas réussi à lui enlever son caractère péjoratif !

La Régie de l'Énergie accorde une augmentation de 2,9% des tarifs, mais exige des mises à pied.

Honte aux intervenants et aux régisseurs de la Régie de l'Énergie !

Dans une décision très attendue, mais sans surprise, la Régie de l'Énergie a accordé la hausse de 2,9% demandée par Hydro-Québec Distribution. Les intervenants accrédités par la Régie sont tous en accord ou ont des réserves bien superficielles sur celle-ci. Malgré les bénéfices de plus de 2,8 Milliard de \$ que déclare Hydro, ils exigent toujours plus de réductions des coûts à HQ Distribution.

Parmi les intervenants il y a des groupes environnementaux, des représentants des entreprises, des grands utilisateurs d'énergie, des autochtones et des groupes voués à la protection des consommateurs. Mais visiblement personne ne représente les citoyens !

Alors que tout le monde demande à Hydro Québec des emplois et des investissements partout au Québec, les régisseurs demandent, et les intervenants ne s'y opposent pas, la réductions des charges d'exploitation de 30 millions de \$ à partir de 2009 soit l'équivalent de 500 emplois. Ce n'est pas tout; en plus, ils ont hâte que le SIC soit stable afin d'exiger que la direction mette à pied 205 emplois à temps complets.

Aucun des intervenants n'a les intérêts des citoyens et ce n'est pas dans leur mission, mais comment peuvent-ils prétendre qu'ils défendent les clients d'Hydro-Québec, s'ils sont d'accord avec la Régie qui est d'avis qu'il faut augmenter le prix de l'électricité pour inciter ses clients à en consommer moins !

Honte à ceux qui ferment les yeux sur le double langage !

Nos élus coupent des rubans rouges et s'approprient le mérite d'emplois créés à coup de millions en subventions. Les journaux en font les gros titres et on met sur un piédestal tous les entrepreneurs qui pourtant, pour la plupart, n'arriveraient à rien sans les subventions.

On dit bravo à la création d'emplois chez Ubisoft et à Alcoa où on subventionne pour 1 milliard de dollars un plancher d'emploi et du même souffle,

on exige des coupures d'emplois à Hydro-Québec !

La recette gagnante des politiciens est de manger du fonctionnaire et distribuer des subventions. Le concept proposé par la Régie : Couper 500 emplois pour faire économiser un dollar (oui rien qu'un), la «piasse» (oui, vraiment juste une) annuellement à chaque consommateur et espérer qu'il se transformera en emplois de qualité ailleurs !!! Où est le gain net s'il faut de toute façon subventionner les entreprises pour créer des emplois ? Quel est le gain net pour les citoyens du Québec ?

Nous sommes d'avis que maintenir les emplois de qualité à Hydro-Québec c'est aussi bon pour l'économie et pour le Québec.


Le cirque de la Régie continue !

La Régie a été créée pour nous faire avaler les hausses de tarifs et rien d'autre. Ce faisant le Gouvernement se déresponsabilisait et se gardait un rôle d'intervenant qu'il utilise seulement quand c'est politiquement rentable de le faire. Il l'a d'ailleurs utilisé le 19 décembre dernier. La Régie s'appêtant à accepter des augmentations inférieures pour les clients industriels et commerciaux et craignant un tollé des clients résidentiels (qui sont aussi les électeurs), il a suggéré fortement à la Régie d'augmenter également les différents tarifs. Un gouvernement minoritaire ça essaie de ne pas faire de vagues !

Le 2000 dans tout ça.

Pour maintenir nos emplois, nous ferons ce que nous avons toujours fait;

S'informer, se mobiliser et revendiquer. Jusqu'à maintenant cela nous a bien servi ! ■



Claude Arseneault



Guy Poirier

Mot du
président
et du
secrétaire
général



Président provincial
Claude Arseneault



Secrétaire général
Guy Poirier

Le livrable III, la suite ...

Près d'un mois, après l'implantation du livrable 3 de SAP, il a été convenu de reprendre les comités de relations de travail de façon ponctuelle avec les deux directions D.S.R. et D.C.R.C. En effet, considérant que la situation rencontre le scénario optimiste anticipé par la gestion, celle-ci nous a invités à revenir à « la vie normale » et reprendre les discussions sur les affaires courantes.

De notre côté, l'avenir de l'activité centralisée à la D.C.R.C., la planification de la main d'œuvre, l'affichage des postes vacants et la période de pointe estivale sont des éléments assez préoccupants. D'autant plus, que la lettre d'entente prolongeant les employés temporaires dans les deux directions, prendra fin le 31 décembre prochain. Comme toujours, nous croyons qu'une bonne planification est requise. Nous voulons nous assurer que tout le personnel nécessaire sera formé et en place à temps pour prendre la relève en début 2009.

D'ailleurs, à la mi-février, la direction nous annonçait la levée du moratoire qu'elle s'était imposé sur l'affichage des postes à la division Distribution, et qu'elle procédait à l'affichage de plusieurs postes en séquence décroissante, selon les classes, limitant ainsi les mouvements de personnel et assurant aux candidats les plus anciens d'obtenir l'emploi convoité.

Jusqu'ici, la surcharge de travail accumulée et les délais de traitement plus longs ont eu comme effet de devancer la formation sur d'autres habilitations, qui était prévue qu'à l'automne, et l'attribution de beaucoup d'heures supplémentaires. En consé-

quence, la fatigue commence à se faire sentir auprès de nos membres. Vous devrez être vigilants et ne pas tomber sous l'emprise de l'excès et de la tension, qui pourrait mener vers l'intolérance, un climat de travail malsain et malheureusement pour certains, des lésions psychologiques difficiles à guérir.

Bien entendu, certaines mises au point ont du être faites quant à la répartition équitable du temps supplémentaire et à l'habilitation des employés, pas toujours faite en fonction de l'ancienneté ou de la durée de service, mais plutôt en fonction des besoins d'affaires de la direction dans le cadre de sa stratégie d'implantation du livrable 3. D'ailleurs, elle s'est engagée à suivre étroitement l'exécution de la charge de travail et à tout mettre en œuvre, afin de limiter les écarts d'heures supplémentaires, dans le respect de la convention collective.

Après quelques visites en milieu de travail, nous sommes à même de constater que le report d'un an était nécessaire et qu'il a permis d'assurer une implantation plus harmonieuse. Elle n'est pas terminée; plusieurs améliorations d'ordres technique et ergonomique doivent être apportées et nous en ferons le suivi avec toute la rigueur qui s'impose au cours des prochains mois dans le cadre du « comité provincial d'ergonomie des postes de travail » qui reprendra du service. D'ailleurs, suite aux représentations faites auprès de la direction en ce qui concerne les écrans d'ordinateur, celle-ci nous informait récemment qu'elle avait passé la commande pour des écrans adéquats. ■



Ginette Paul
Présidente
région St-Laurent

Responsable dossier
V.-P. Ventes et
Services à la clientèle

Humeur

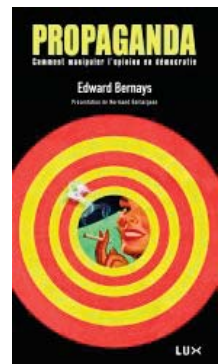
(Suite)

Comment manipuler l'opinion en démocratie ?

Suite de la page 2

de nos délégués syndicaux (en libération syndicale et payés par nos cotisations) se sont vu indiquer la porte par le « chef » centre de recouvrements au 140, Crémazie, à Montréal, sous l'égide qu'ils faisaient des gestes politiques (entre autres, pétition pour garder publics nos soins de santé !). Il y a des gestes qui sont de l'implication citoyenne d'abord ! C'est difficile à comprendre des fois pour la gestion! Nous invitons celui-ci au bureau syndical, où nous sommes disposés à lui expliquer (et on ne le mettra pas dehors !). ■

* « *Propaganda : Comment manipuler l'opinion en démocratie* », Edward Bernays, traduit par Oristelle Bonis, présentation de Normand Baillargeon, Éditions Lux, Montréal, 2008



Encore des postes en moins pour les jeunes de notre région !

Région
Saguenay

Le 30 janvier dernier, la direction TransÉnergie Région Saguenay, avisait la section locale 2000 que quatre postes permanents seraient abolis dans les prochaines semaines.

S'enclenche alors des pourparlers avec cette même direction pour tenter d'éviter les abolitions et ainsi limiter les dégâts, mais rien à faire, la gestion locale maintient sa décision. Les postes seront abolis.

Beaucoup de questions me viennent à l'esprit, pourquoi ne s'attaquer qu'à notre groupe d'employés ? Et pourquoi choisir comme bouc émissaire une région où le taux de chômage est le plus élevé au Canada ? Finalement pourquoi nous invoquer des motifs de ratio versus le nombre d'employés lorsque l'on nous parle de la charge de travail des commis alors que ce même ratio n'est aucunement respecté pour ce qui est des cadres ?

Pourtant à l'automne 2007 lors de l'arrivée de notre nouveau directeur régionale (le troisième en deux ans) nous avons lui et moi, échangé longuement sur les préoccupations qui touchent notre section locale.

Premièrement, je lui avais rappelé l'importance de conserver intact le personnel du bureau d'affaire de Chibougamau, ils ne sont plus que six employés, ils sont éloignés géographiquement et sont tous depuis longtemps établis à cet endroit. Malgré tout, parmi les postes abolis, l'un provient du secteur Chibougamau.

Autre préoccupation importante signalée lors de

cet entretien, concerne le fait que beaucoup de gestionnaires sont basés dans les autres régions tandis que les commis ou secrétaires qui leurs sont attirés sont basés à Saguenay. Je lui rappelais ainsi l'importance de conserver la charge de travail en région et d'éviter à tout prix qu'elle ne quitte le Saguenay.

Malgré tout, parmi les postes abolis, on retrouve un poste de commis ordonnancement et budget à l'unité transport nord et une partie de la charge de travail pourtant importante qui y était rattachée prendra la direction de Québec...C'est à croire qu'aucune de mes préoccupations ne fut prise en compte par le nouveau directeur...

Et comme si ce n'était pas suffisant, la direction poussa l'audace jusqu'à nous demander des assouplissements aux règles de la convention afin de permettre de relocaliser sans affichage l'une des employées excédentaires sur un poste vacant...un chausson avec ça ?

L'avenir s'annonce inquiétant pour des régions comme la nôtre et la direction régionale par ses actions, ne fait rien pour soulager nos craintes. Si dans un avenir rapproché, les emplois de notre accréditation venaient à disparaître, ce sont nos décideurs locaux qui devront en porter le blâme puisque par leurs décisions irréflechies et leur manque de courage, ils auront choisi l'uniforme du bourreau plutôt que celui du protecteur...

Recevez consoeurs et confrères, mes meilleures salutations. ■



Ralph Côté
Président région
Saguenay

Départ à la retraite du président du SCFP-Québec, Mario Gervais.



Mario Gervais

Nous avons appris que notre ancien confrère de la section locale 957, Mario Gervais, nous quitte pour sa retraite à la fin du mois de février.

Président provincial de sa section locale 957 de 1991 à 2002, il fut un membre actif et un rassembleur lors des différentes négociations en front commun durant ces années mouvementées. Depuis 2002, il a été à la tête du SCFP-Québec à titre de président.

Un congrès spécial du SCFP-Québec aura lieu le 27 mars prochain pour lui désigner un ou un successeur.

Alors pour toi Mario, chapeau bas ! Et profite bien de ta nouvelle vie ! ■



Évaluation : Le travail se poursuit

Mauvaises assignations

Le dossier de mauvaises assignations a été traité par les régions. Celles-ci ont obtenu des règlements dans le cas de 62 griefs et en ont référés 62 aux arbitres de la convention collective. Quelques autres cas seront plutôt soumis au processus d'évaluation des emplois.

Évaluation

Une procédure pour traiter les dossiers d'évaluation a été convenue avec l'employeur, un calendrier de réunions formelles a également été établi. Chaque semaine, depuis le 22 janvier, le comité syndical d'évaluation rencontre la partie patronale pour un échange de renseignements, de commentaires sur des descriptions d'emploi, de l'argumentation sur leurs évaluations. Les travaux semblent vouloir se dérouler rondement. Nous espérons avoir des résultats assez rapidement dans les dossiers pour lesquels nous avons de la matière. La

direction s'est même dite ouverte à clarifier certaines tâches même sans incidence sur l'évaluation.

Arbitrage projeteur

Les témoins des deux parties ont été entendus, les plaidoiries de la partie syndicale et de la partie patronale se sont fait valoir. Le dossier est maintenant entre les mains de l'arbitre, qui doit trancher. Les projeteurs et projeteuses qui ont témoigné et assisté à l'arbitrage, en participant à la préparation des contre-interrogatoires, se sont dits très satisfaits de la représentation syndicale.

Information en continue

Tous les règlements feront l'objet d'une manchette sur le site Internet syndical; www.scfp2000.qc.ca. Nous vous invitons à le consulter régulièrement afin d'être informés de l'évolution des dossiers. ■



Alain Dessurault
Responsable comité
Évaluation



Louise L'Heureux
Responsable comité
Évaluation

« Emplois réévalués suite à l'implantation »

Titre d'emploi	Ancienne classe	Nouvelle classe
Commis distribution et ordonnancement	3	4
Agent-e de services	7	8
Commis banque de données	4	5
Commis matériel de transport	3	4
Formateur-trice	7	9
Agent-e comptabilité - Immobilisation	4	5
Commis comptabilité et contrôle	3	4
Commis mesurage	3	4
Commis encaissement et numérisation (ancien commis contrôle entrées-sorties)	1	2

Les pneus d'hiver en été ?

Vous aurez prochainement le choix de conserver ou non vos pneus d'hiver pour l'été et ce, pour diverses raisons. Il est alors important que vous preniez connaissance du communiqué de presse de CSS-Québec pour éclairer votre décision.

« Attention aux pneus d'hiver en été, prévient CAA-Québec »

Québec, le jeudi 29 juin 2006- Alors que bon nombre de Québécois s'apprêtent à prendre la route des vacances, CAA-Québec, à la lumière de récents tests, tient à rappeler qu'il est très important de chausser son véhicule de pneus quatre saisons durant l'été, puisque garder les pneus d'hiver toute l'année nuit à la sécurité et en accélère l'usure.

En partenariat avec Transports Québec, PMG Technologies et Desharnais pneus et mécanique, CAA-Québec a mené des essais sur le rendement, par temps chaud, de pneus communément appelés « quatre saisons » et de pneus d'hiver. Ces tests ont permis de constater que les distances de freinage en situation d'urgence augmentaient jusqu'à 30% avec les pneus d'hiver. Pour réussir avec succès les mêmes manœuvres d'évitement que celles réalisées avec les pneus quatre saisons, il a fallu réduire considérablement la vitesse avec les pneus d'hiver. Ces tests ont aussi permis de constater que les distances de freinage en situation d'urgence augmentaient jusqu'à 30% avec les pneus d'hiver. Pour réussir avec succès les mêmes manœuvres d'évitement que celles réalisées avec les pneus quatre saisons, il a fallu réduire considérablement la vitesse avec les pneus d'hiver. Ces tests ont aussi permis de constater une fois de plus combien la tenue de route est meilleure avec un véhicule chaussé de pneus d'été ou quatre saisons par temps chaud.

« Beaucoup de gens pensent à tort qu'ils feront des économies en gardant leurs pneus d'hiver toute l'année sur leur véhicule. Non seulement ils mettent leur sécurité et celle des autres usagers de la route en péril, mais ils ignorent que ce type de pneus, conçu pour rouler par temps froid, va s'user plus rapidement sur une chaussée chaude », explique Mme Sophie Gagnon, directrice des relations publiques et gouvernementales de CAA-Québec.

L'organisme s'est d'ailleurs prononcé contre une obligation de chausser les véhicules de pneus d'hiver durant la saison froide même s'il en encourage fortement l'usage. C'est notamment par crainte que des automobilistes, mal informés ou aux prises avec un budget serré, gardent toute l'année ces pneus sur leur véhicule. « La gomme qui compose un pneu quatre saisons est plus rigide que celle d'un pneu d'hiver, ce qui évite qu'elle ne se déforme par temps chaud. L'été, un pneu d'hiver risque d'éclater plus facilement qu'un pneu quatre saisons », de conclure Mme Gagnon.

CAA-Québec tient aussi à rappeler l'importance d'avoir la bonne pression dans les pneus, tel que suggéré par le constructeur du véhicule. Au Canada, trois véhicules sur quatre se déplacent avec au moins un pneu dont la pression est inadéquate. La vérification de la pression doit se faire chaque mois sur pneu froid, c'est-à-dire un pneu qui n'a pas roulé pendant un minimum de quatre à cinq heures.

Rappelons que CAA-Québec, un organisme à but non lucratif fondé en 1904, offre à ses quelque 850 000 membres des services, privilèges et avantages dans les domaines de l'automobile, du voyage, de l'habitation et des services financiers. »



Richard Drouin
Responsable
Comité santé et
sécurité
Volet prévention

Donc si vous décidez de conserver vos pneus d'hiver : Veuillez adapter votre conduite en conséquence. ■

Persévérance et conviction

Le 12 juillet 2005, un événement est survenu avec un diagnostic médical de « fasciite plantaire » (en termes clairs : inflammation au niveau du pied) concernant un poste de releveur de compteurs.

Près de deux ans plus tard, le 11 avril 2007, cette cause fut plaidée à la Commission des Lésions professionnelles. Nous gagnons ! C'est maintenant une admissibilité en maladie professionnelle que la décision nous accorde. C'était sans compter sur l'acharnement d'Hydro-Québec. Une demande en Requête afin d'être entendu à nouveau auprès de la Commission fut déposée par l'employeur. C'est le 17 janvier 2008 qu'une deuxième décision a été émise soit le « Rejet de la Requête adressée » et le maintien de la décision initiale.

Ce qu'il faut retenir? Il est maintenant reconnu que la fasciite plantaire peut être admise en maladie professionnelle dans ce type d'emploi. Les facteurs pouvant amener à cette reconnaissance sont entre autres : un type de chaussures mal adaptés, la marche prolongée, le pied plat, le pied creux ou la masse corporelle de l'individu.

N'hésitons pas à consulter notre structure syndicale quand ces symptômes surgissent pendant notre travail.

Merci encore une fois pour le travail accompli par le travailleur ainsi que celui du conseiller dans cette cause, qui prouve encore une fois que persévérance et conviction.... ■

Responsables CRAT



Marc Marcoux



Philippe Marino

Langue du travail

Semaine du français au travail du 17 au 21 mars 2008

Cette année en est une particulière puisque nous soulignons le 30^{ième} anniversaire de la Charte de la langue française.

Il ne faut pas que cela passe inaperçu ! Pour ce faire, nous vous invitons à participer à notre concours. De quoi s'agit-il ? Nous vous demandons de vous rendre sur le site Internet de la FTQ (<http://www.ftq.qc.ca>) sous la rubrique Francisation et de lire un brin d'histoire afin de répondre aux questions suivantes :

- 1- **En quelle année fut adoptée la loi 22 ?**
- 2- **Quel événement majeur s'est produit en 2002 ?**

Et courez la chance de gagner soit :

■ Le nouveau *Robert de la langue française* et le *Robert des noms propres 2008*

ou

■ Le logiciel de correction de la langue française *Antidote*

Voici les règles pour participer :

Il faut être membre de la section locale 2000 et pouvoir s'identifier comme tel et

Retourner les réponses avant le 14 avril, 16h00 soit

par courriel à : languedutravail@scfp2000.qc.ca

ou soit par fax au : 514-389-1010.

Le tirage au sort sera effectué parmi les membres qui auront donné la bonne réponse aux deux questions précédentes. Ce tirage aura lieu le jeudi, 17 avril 2008 au siège social de notre section locale soit le 1010, De Liège, Montréal.

Bonne chance ! ■

Alain Piché
Responsable
Comité langue du
travail

Surveillez les assignations temporaires sur les postes de spécialistes

Griefs

Dans cette situation, la direction est rendue qu'elle fait tout et n'importe quoi. Nous avons déjà prétendu qu'il y avait obligation pour l'employeur de se servir du système Mire pour les assignations temporaires de spécialistes. Un arbitre a tranché disant que l'employeur a l'obligation du moyen mais pas nécessairement Mire.

Nous avons également prétendu qu'un-e employé-e temporaire ne pouvait avoir accès aux assignations puisque le texte dit « *Le choix du candidat, pour un poste de spécialiste bureau, selon les critères prévus à l'article 3.1 de la lettre d'entente no 04-2000-0 parmi les employés temporaires inactifs de la province ayant manifesté son intérêt.* » À cette question, l'arbitre prétend que, puisqu'aucun employé-e temporaire inactif ne s'était manifesté, l'employeur a la liberté de choisir comme il veut.

Puisque la direction ne se sert d'aucun moyen de communication pour faire connaître les assignations aux employé-e-s temporaires inactifs, comment ceux-ci peuvent soumettre leur candidature ? Et pour les permanent-e-s, c'est la même chose ! Quelquefois, les assignations sont affichées, d'autres fois non ! C'est inacceptable.

C'est pourquoi, si vous êtes témoins d'une situation semblable c'est-à-dire une assignation temporaire bureau qui a été offerte sans affichage, soyez vigilants ! Informez votre structure syndicale et un grief sera déposé en région. Un autre de portée générale sera également déposé pour qu'un arbitre exige de l'employeur de mettre en place un système pour communiquer les assignations à tous, incluant les employé-e-s temporaires inactifs. Il est temps d'avoir un peu d'ordre là-dedans ! ■



Grégoire Belleville
Coordonateur provincial
Comité des griefs

Les blues de l'hiver

Avec l'hiver que nous avons eu, il nous semble intéressant de vous présenter un texte publié dans le bulletin d'information du Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain qui attire notre attention sur le Trouble affectif saisonnier (TAS), associé à notre si belle saison qui se termine... *Quand nos blues passent pus dans porte...!* (Salut Gerry!)

Nous sommes en mars, les deux pieds dans la gadoue, le bout du nez gelé et attendons impatiemment l'arrivée du printemps. Nous avons un air maussade, n'avons plus le goût de sortir, nous nous gavons de chocolats et espérons tomber dans une hibernation profonde qui durera jusqu'au dégel printanier. Sommes-nous normaux ? N'est-ce pas un corollaire de nos affreux hivers ?

Bien que la littérature rapporte ce genre de comportement depuis plus de 150 ans, le Trouble affectif saisonnier (TAS) n'est reconnu scientifiquement que depuis les années 80. Il touche de 2 à 3 % de la population. L'individu qui en souffre a des symptômes s'apparentant à une dépression ou à des troubles bipolaires avec la particularité que ces symptômes n'apparaissent que l'hiver, d'où la difficulté pour les professionnels à établir un diagnostic.

La personne affectée vit des changements d'appétit, a un goût prononcé pour les aliments sucrés et les

féculents, manque d'énergie, dort plus longtemps, devient irritable, est angoissée et évite les contacts sociaux. Le TAS apparaît plus souvent vers la fin novembre (car les journées raccourcissent) et en février (dû à l'effet cumulatif du manque de soleil).

Il y a des remèdes à cela. Il faut d'abord consulter un professionnel de la santé qui établira un diagnostic (il faut que les symptômes soient répertoriés deux hivers consécutifs). Généralement, on prescrit une thérapie lumineuse, soit naturelle, en incitant les gens à faire des activités dehors, ou artificielle, par l'achat de lampes imitant les effets solaires. Les gens plus fortunés pourront se payer des vacances dans le Sud. Des médicaments et des psychothérapies sont peut-être indiqués pour les gens qui sont sévèrement atteints.

Cependant, il faut noter que le 10 à 15 % de la population souffre légèrement de ce trouble, ce que l'on nomme les blues de l'hiver. Si vous avez le goût d'écraser votre manche de pelle sur la tête du voisin parce qu'il jette la neige dans votre entrée, peut-être en souffrez-vous... Dans ce cas, une augmentation de votre exposition au soleil et une diminution de votre exposition à votre voisin serait à prescrire. ■

Source : Service DS de la FTQ

Délégués
Sociaux



François Labossière
Coordonateur
Réseau des
délégué-e-s sociaux

Rencontre avec Jonathan Guitard

L'implication syndicale est essentielle pour chaque section locale... mais ce n'est pas la seule chose qui existe. Nous voulons vous faire part d'un autre volet de l'un de nos membres qui parfois s'ajoute au premier.



Jonathan Guitard

Nous sommes très contents de vous présenter ce mois-ci un jeune, une relève et ce, à tous les niveaux, autant pour l'employeur que pour notre section locale. Il s'agit de Jonathan Guitard qui travaille actuellement au service du recouvrement commercial et affaires à la région Siège Social. Il vient également de terminer son cours de délégué syndical. Voilà pour la relève !

Arrivé à Hydro-Québec à la fin de l'année 2004, il est toujours employé temporaire avec l'espoir de modifier son statut le plus rapidement possible. Nous avons rencontré Jonathan parce qu'il est engagé dans l'action bénévole auprès des jeunes (enfin, des plus jeunes que lui, il a 26 ans !) et c'est de ce volet que nous parlerons principalement.

Le 2000 – Avant de parler de ton action bénévole, parle-nous un peu de toi, pour nous situer un peu.

Jonathan – Je suis originaire des environs de Pointe-aux-Trembles, au Bout-de-l'île plus précisément. J'ai fait deux ans en Sciences politiques avant de quitter les études pour arriver sur le marché du travail. Pendant mes études et pour les payer, je travaillais en parallèle dans la restauration. À la suite de mes études, je me suis rapidement retrouvé à travailler ici, pour Hydro-Québec.

Le 2000 – Tes deux ans en sciences politiques devraient te servir comme syndiqué...! (rires) Venons-en maintenant à la raison de notre rencontre. À ton âge, il me semble que ce n'est pas fréquent de faire du bénévolat sur une base régulière. Comment cela a commencé.

Jonathan – Les circonstances m'ont amené là tout naturellement. Précisons tout de suite que c'est auprès de jeunes pratiquant le karaté que mon action se situe. Or, tout jeune, à huit ans, mes

parents m'inscrivent à des cours de karaté. L'entraînement continu et la discipline qu'exige ce sport (cet art martial en fait) me plaisent déjà. Près de quatre ans plus tard, je deviens ceinture noire. Depuis, je n'ai jamais cessé de m'entraîner sauf pour une période de quatre/cinq ans du temps de mes études collégiales et universitaires.

Le 2000 – Il y a sûrement des lecteurs (des karatékas ou des parents de...!) qui se demandent quel style de karaté tu pratiques.

Jonathan – L'école où je m'entraîne est du style Kyokushin qui signifie « l'ultime vérité », celle que l'on retrouve en soi. N'oublions pas que cette discipline en est une de concentration, d'efforts individuels et de dépassement de soi. Il y a une philosophie de vie qui est sous-jacente à tout art martial qu'il ne faut pas mélanger avec les méchants du film « Karaté Kid »! (rires) À cause des combats où les contacts sont permis dans notre style, nous sommes considérés comme eux, les « durs » du karaté ! Et pourtant...!

Le 2000 – Quel est ton engagement auprès des jeunes ?

Jonathan – Mon action bénévole demeure le partage des enseignements de l'école pendant les cours des jeunes. C'est deux fois semaine de 17h15 à environ 18h15. Ce sont des groupes d'environ 25 jeunes entre 7 et 14 ans qui progressent à leur rythme, dans un environnement de discipline, d'efforts...et de plaisir ! On continue parfois le bénévolat avec les adultes lorsque nécessaire pendant mon propre entraînement.



Jonathan en action !

Le 2000 – Est-ce que les jeunes veulent surtout avoir la possibilité de se battre en s’inscrivant à des cours de karaté ? Comment cela se passe-t-il ?

Jonathan – Attention ! Le karaté est une discipline d’auto-défense, non pas d’attaque. C’est l’enseignement premier. Aussi, il y a l’obligation de s’entraîner à exécuter des « katas ». Aucun élève ne peut s’entraîner seulement en combat. Il doit obligatoirement s’astreindre aux katas. Ils représentent l’histoire même du karaté au fil du temps. C’est donc très important.

Le 2000 - En quoi consistent les katas ?

Jonathan – On peut résumer ceux-ci par une chorégraphie de mouvements exécutés dans le but de contrer les attaques d’adversaires. Ces katas sont une partie importante de l’entraînement et sont particulièrement exigeants puisqu’ils doivent dégager la force réelle que l’on mettrait à se défendre.

Le 2000 – C’est donc l’enseignement aux jeunes qui te motivent ?

Jonathan - Effectivement. J’ai d’ailleurs pensé, lorsque j’étais au secondaire, de devenir professeur au primaire ou au secondaire. Cela ne c’est pas réalisé mais j’ai tout de même avec mon bénévolat la chance de partager mes connaissances et mes valeurs avec les jeunes et j’adore ça. C’est très stimulant et valorisant d’enseigner auprès des jeunes.

Le 2000 – Est-ce que tu comptes continuer longtemps ?

Jonathan – C’est maintenant dans ma planification d’activités! Je ne me vois pas arrêter d’intervenir auprès des jeunes. Ça m’apporte énormément et je crois sincèrement que je serais perdant à stopper ce bénévolat.

Le 2000 - Merci Jonathan de nous avoir partagé ton implication auprès des jeunes. Et bienvenue encore dans notre famille syndicale ! ■



Jonathan et les jeunes !

Un beau geste !

Dans la semaine du 25 février vous avez été plus de 1 500 personnes à appuyer et signer la pétition pour conserver notre système de santé public et la campagne contre la pauvreté d’Oxfam qui demande l’accès universel à l’eau, l’éducation et la santé pour tous.

Et c’est sans compter tous les autres qui l’ont signé électroniquement via le site de la FTQ et de Oxfam-Québec.

Merci à tous pour ces gestes de solidarité.

P.S. Pour ceux et celles qui étaient absents lors de la tournée et qui n’ont pas pu faire ce geste, il est encore temps de le faire. ■



OXFAM

www.oxfam.qc.ca



FTQ

www.ftq.qc.ca

Allez- y !

Formation, chose promise ...

Dans le numéro de février 2008, nous vous mentionnions que nous vous présenterions la proposition de programme de formation préparation en dessin que nous avons soumise à la direction afin de tenter de dénouer l'impasse. La voici donc cette proposition :

Description du programme

Windows appliqué au DAO (60 H) Introduction aux principes de base en informatique. Environnement Windows et autres logiciels et autres logiciels (texte, Internet...)	Représentation du dessin (60 H) Langage graphique. Différentes normes. Lecture et interprétation de différents dessins, surtout dans le domaine électrique.
Dessin assisté par ordinateur (90 H) Notions fondamentales du logiciel Autocad (30 H). Exécution et réalisation de dessins en 2D (30 H avec le module électrique d'Autocad).	Lecture de plans (60 H) Lecture et interprétation de différents dessins, surtout dans le domaine civil et mécanique.
Technique de DAO (90 H) Autocad intermédiaire. Connaissances et techniques propres à la mise en page des dessins en 2D. Réalisation de représentations personnalisées à l'aide de fonctions plus évoluées en abordant les domaines civil et mécanique.	Optimisation du DAO (60 H) Autocad avancé. Personnalisation du logiciel. Développement d'outils pour optimiser sa productivité. Application dans le domaine mécanique.
Modélisation paramétrique (90 H) Conception de maquettes virtuelles. * Introduction au 3D (15 heures). Application dans le domaine privilégié par l'étudiant.	Projet d'intégration (45 H) Réalisation de mandats du type de ceux venant d'un client interne/externe à Hydro-Québec.



Réjean Hurtubise

Nous avons présenté cette proposition le 30 novembre 2007 et trois mois plus tard, nous sommes toujours en attente d'un retour de la direction ...■

Nouvelle responsable du comité Formation

Suite à l'annonce du départ de Réjean Hurtubise en tant que responsable du comité provincial de formation, je vous annonce que je prends la relève. J'ai secondé Réjean sur quelques dossiers de formation et assisté à plusieurs rencontres paritaires depuis les derniers mois. Je suis au fait des principaux dossiers du comité, la transition s'effectuera donc en douceur.

Si vous avez besoin d'information concernant la for-

mation, vous pouvez me contacter, via l'adresse de courriel du comité de formation formation@scfp2000.qc.ca ou au numéro 514-381-2000 poste 251.

Au plaisir d'échanger avec vous. ■

Louise L'Heureux
Responsable Comité Formation Provincial



Louise L'Heureux

LE 2000

Volume 34, no 6 - mars 2008

JOURNAL
PROVINCIAL

Le 2000 est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 5 775 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Président : Claude Arseneault
Secrétaire général : Guy Poirier
Responsable de l'information : Pierre Dubois
Montage et traitement de texte : Marie-Ève Girard

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au :
Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000
SCFP-FTQ, 1010, rue de Liège Est,
2^e étage, Montréal QC H2P 1L2

Téléphone : (514) 381-2000
Courriel : bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Infographie et impression : Atelier Québécois Offset inc.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec
Numéro de convention : 40005710



Ce journal est imprimé sur du papier ChorusArt gloss texte 160M - FSC Certifié. Il contient 50% de fibres recyclées, 25% de fibres recyclées après consommation, il est sans chlore élémentaire et sans acide.